

SÉCURITÉ RALLYE



1 - Accès par départ ou arrivée ES :

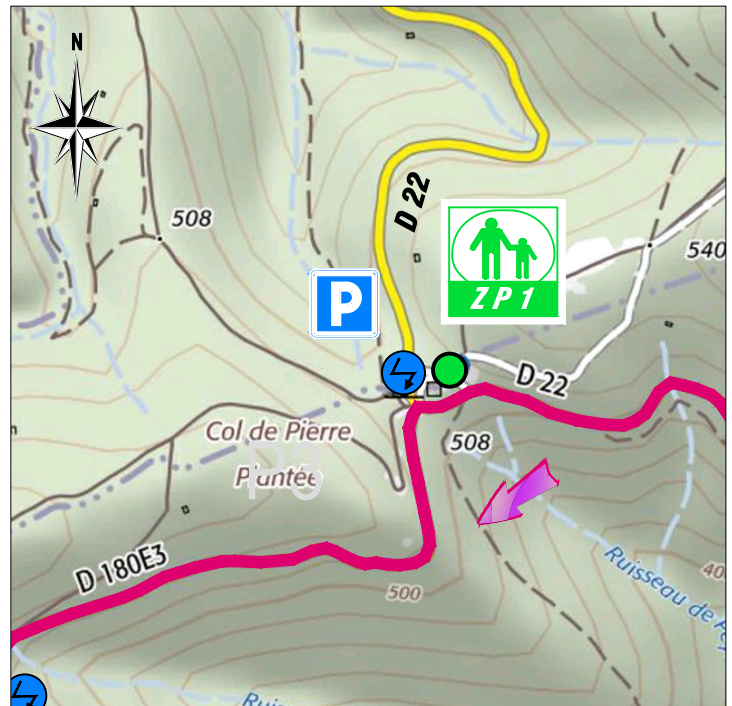
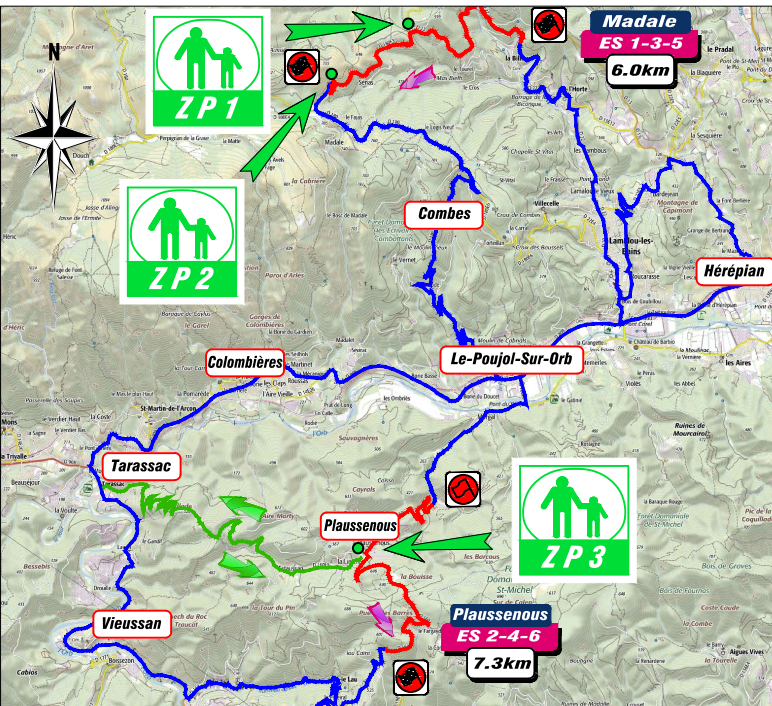
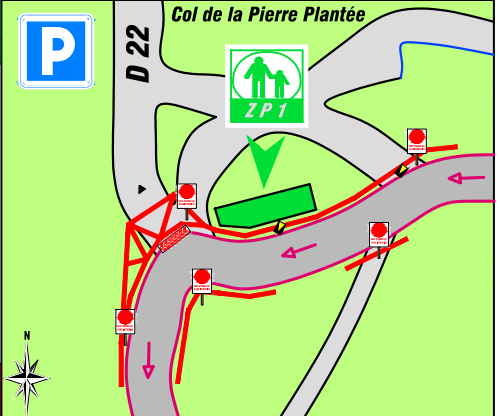
- en voiture jusqu'à 2h avant départ 1er concurrent (fermeture de la route)
- à pied jusqu'à 1h avant départ 1er concurrent (3km)

2 - Accès à tout heure par St Gervais sur Mare et D 22



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ROUTE FERMÉE à : 1er PASSAGE		INFORMATIONS
Dimanche 10 mars		Positionnement G P S 43°37'50.24" N 3°02'22.47" E
8h00	ES1:10h25	Accessible: à toute heure par RD 22
	ES3:13h35	Accès PMR: OUI
	ES5:16h45	Toilettes: NON Restauration: Possible Les feux sont strictement interdits



Extrait de l'article R331-45 du code du sport modifié par Décret n°2017-1279 du 9 août 2017 - art. 24:
Le fait pour tout spectateur d'une manifestation de contrevenir aux indications par l'organisateur technique conformément à l'article R. 331-21 et mettant en oeuvre les mesures de sécurité édictées en vertu de l'article R. 331-26 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (135€).